

«Logo Triman - Yves Détraigne demande au Gouvernement de prendre ses responsabilités»

12/03/2014

Logo Triman - Yves Détraigne demande au Gouvernement de prendre ses responsabilités

Yves Détraigne vient d'interpeller le ministre de l'Écologie sur la nécessité de faire paraître, désormais au plus vite, le décret d'application de l'article de la loi sur la simplification de la vie des entreprises rendant obligatoire l'apposition du logo Triman au 1er janvier 2015.

Alors que cette signalétique commune applicable aux produits recyclables aurait dû être mise en place dès 2012, un report a été adopté lors de la discussion de ce texte.

Lors des débats au Sénat, Yves Détraigne avait précisé que le logo Triman correspondait à la nécessité de faire du recyclage une priorité et que ce recyclage était, outre ses bénéfices environnementaux, créateur d'emplois pérennes et non délocalisables...

Aujourd'hui, le gouvernement peine à publier le décret d'application craignant la fronde des industriels alors même que, lors de cette séance, le ministre avait précisé que les expérimentations en cours montraient qu'un tel affichage n'entraînait pas de surcoût et correspondait bien à la demande des consommateurs.

Le logo « Triman » doit permettre de simplifier le geste de tri et ainsi soutenir le développement des filières de l'économie circulaire. Il est désormais impératif que le gouvernement – en parfaite cohérence avec la position prise devant les sénateurs – aille au bout de cette démarche trop longtemps repoussée.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)